



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 100160

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation de la méthode de contraception définitive dite Essure qui consiste à introduire des micro-implants, composés en partie de métaux lourds, dans les trompes de Fallope des patientes. Cette méthode entraînerait chez certaines patientes des effets indésirables après la pose de l'implant tels que des réactions allergiques, troubles neurologiques, douleurs articulaires et musculaires, douleurs pelviennes, perforation d'organes et parfois des grossesses non désirées. Ces complications peuvent conduire au retrait de l'implant par salpingectomie (ablation des trompes de Fallope) ou hystérectomie (retrait de l'utérus). Aussi elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dispositif et les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour le contrôler et pour mieux informer les patientes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100160

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8764

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)